RB_Habitat

Vous quittez votre logement

Coopérative HLM

Pour faciliter votre départ et vous éviter de mauvaises surprises lors de votre état des lieux de sortie, voici quelques conseils :

Peinture, papiers peints et revêtement de sol

- Le rebouchage à l'enduit de trous sur les murs est obligatoire.
- Les revêtements de sols posés par vos soins s'ils ne sont plus en bon état ou s'ils ne sont plus collés en totalité doivent être enlevés.

Installation électrique

- Les douilles électriques, les crochets de plafonnier et les ampoules doivent être laissés en place et en état de fonctionnement ainsi que les réglettes et tubes fluo.
- Le détecteur de fumée doit être fixé au plafond ou au mur (dans le cas d'un chauffage au sol)

Plomberie et appareils sanitaires

- Les appareils sanitaires ne doivent pas présenter de fuite. Les évacuations ne doivent pas être bouchées.
- Les joints périphériques (type silicone) des appareils sanitaires doivent être correctement réalisés, étanches et non tachés.
- Les flexibles de douche, les robinetteries, les bouchons, chaînettes et autres, doivent être en place étanches et détartrés.
- Les abattants de W.C. doivent être déposés et évacués.

Important

- Le calcul de l'indemnité qui vous sera éventuellement demandée, consécutive-ment à l'état des lieux de sortie, sera de tabli conformément au barême de réparations locatives en vigeur. Ce calcul vétusté liés à l'ancienneté des équipe-vétusté ne s'applique pas sur les presents manquants ou dégradés.
- Si vous ne pouvez être présent(e) à l'état des lieux, vous pouvez vous faire représenter par une personne majeure de votre choix qui devra être munie de sa carte d'identité.

Edition avril 2017

Divers

- Libérer complètement votre logement, ainsi que vos autres annexes si vous en avez (cave, garages, jardin...). N'encombrez pas les parties communes, cela vous serait facturé.
- Déposer les aménagements installés par vos soins s'ils n'ont pas été réalisés par un professionnel, ou s'ils ont été effectués sans l'accord d'AB-Habitat (ex. : étagères, cloisons, tringles à rideaux).

Nettoyage

À votre départ un nettoyage complet s'avère nécessaire, en particulier sur les points suivants :

- dans la cuisine : l'évier, le meuble évier, les tuyaux, le vide-ordures, la chaudière murale, etc...
- dans la salle d'eau et le W.C. : la baignoire, la douche, le lavabo, le bidet, la cuvette W.C., y compris détartrage et enlèvement des motifs antidérapants au fond des baignoires, des joints moisis, etc.
- Ventilation : bouches, grilles d'aération (pièces humides et fenêtres).

Tous les murs, sols, faïences murales, portes, vitres, appareillages électriques, etc... doivent être nettoyés ou décapés si besoin.

N'oubliez pas non plus de :

- Fournir à votre agence un RIB et votre nouvelle adresse afin de faciliter la restitution du dépôt de garantie versé lors de la signature du contrat de location.
- Résilier vos contrats : téléphone, télévision par câble, internet.
- Contacter le service des eaux si vous occupez un logement individuel.
- Faire suivre votre courrier à votre nouvelle adresse en contactant la Poste 2 semaines avant votre départ.
- Restituer l'ensemble des clés, badges, télécommandes qui vous ont été remis pendant la durée de votre bail.





Les éléments les plus fréquemment rencontrés lors des états des lieux et conduisant à une facturation

Estimez vous-même votre pré-chiffrage

L'entretien et le nettoyage		
Cave ou box	forfait : 57 €	
Débarras	48 € le m³	
Lessivage des murs et plafonds, selon la pièce	5 € le m²	
Lessivage/décapage des sols PVC ou carrelés	4 € le m²	
Lessivage des boiseries et appareils électriques	3	
	de 30 à 90 €	
Nettoyage ou détartrage d'un appareil sanitaire	43 €	
Nettoyage des vitres de tout le logement,	6 € le m²	
Nettoyage des volets roulants de tout le logeme		
selon taille du logement de 50 à 80 €		
Dépoussiérage radiateur ou convecteur	6 €	

Papiers peints / peintures

Remise en peinture d'une pièce humide W.C.: 110 €, salle d'eau: 220 €

cuisine:331€

Remise en peinture des pièces sèches

Chambre: 386 €, séjour: 529 €

Détapissage selon la pièce

9 €

21 €

6 € / mètre

Remise en peinture des boiseries selon la pièce de 30 € à 170 €

Remise en peinture des plafonds selon la pièce 13 € m²

Réparation des appareils électriques

Nettoyage grille ou bouche de ventilation

Remplacement d'une douille	27 €
Remplacement d'une ampoule économique	17 €
Remplacement d'un fusible	5€
Remplacement d'un cache centre	8€
Remplacement d'un crochet	27 €
Remplacement d'un capot d'appareillage	27 €
Re-fixation d'un capot d'appareillage	4 €
Re-fixation d'un convecteur	4 €
Dépôt d'une installation sauvage	98 €

Menuiseries / quincailleries

Remplacement de poignée de porte d'entrée

Remplacement du mécanisme de volet roulant

Butée d'arrêt, fléau de persienne, chainette plastique 34 € la paire

Remplacement d'une serrure de porte intérieure

Remplacement de cylindre ou barillet

de 60 à 400 €

Remplacement de clé manquante

de 6 à 150 €

Remplacement d'émetteur

Remplacement de clé magnétique manquante

Réparation des appareils sanitaires

Remplacement de siphon

Dépose d'un robinet auto perçant + réparation de		
canalisation (type cuivre)	38 € / mètre	
Remplacement d'un bouchon de sécurité gaz	16 €	
Dégorgement de canalisation	forfait : 64 €	
Abattant de cuvette W.C. non déposé	6€	
Remplacement de robinetterie	233 €	
Réfection d'un joint d'étanchéité	5,35 €/ mètre	
Réparation de fuite sur évacuation d'appareils	paration de fuite sur évacuation d'appareils sanitaires	
	forfait : 64 €	
Remplacement clapet ou bouchon chaînette	16 €	

A ne pas oublier

Dépose de dalles polystyrène au plafond ou de lambris sur mur 11 € / m²

Arrachage de revêtement de sol

5 € / m²

Indemnité pour accrochage, brûlure ou tâche sur le sol 27 € / m²

Rebouchage de trou sur support lessivable

4€ Trou sur menuiseries PVC 4€

Enlèvement d'objets encombrants (m³)

48 €

Toutes ces indications de prix sont assujetties à d'éventuelles réductions tenant compte de la vétusté des

Nota bene : la liste ci-dessus n'est pas limitative ; en fonction des constats, d'autres dommages peuvent être chiffrés. Tarifs au 01/08/2012 indicatifs, arrondis à l'entier le plus proche et non contractuels.

